

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple à Un But à Une Foi*

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR



**BCAJ P RML BCJ BCJCE RML BS CLCE J**

**J MAA ML BS BC RECLCP JBCJ AMKKG ML**

**SP JCNMLR BCJ MPBPCBS MSP CLRCSJC**

**NMPROCR NNJA RML BS NPCLANCBCJ AMKNORCLAC**

**SLGCP CJJC**

**LCU WPI JC MARM PC**

**Madame la Présidente,**

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par ses groupes  
prend note avec satisfaction du rapport du  
Secrétaire général établi sur la base des informations fournies par  
les Etats Membres relatives à la pratique de leurs tribunaux en  
matière de compétence universelle.

**Madame la Présidente,**

Le principe de compétence universelle  
moyens les plus efficaces pour prévenir et réprimer les crimes les  
internationale, notamment ceux définis dans le Statut de Rome sur  
la Cour Pénale I

De même, la loi n° 2018-03 du 23 février 2018, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme consacre une compétence quasi-

Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ou  
Etats.

Notre pays considère que la légitimité et la crédibilité de la compétence universelle restent fortement tributaires de son application qui doit demeurer conforme aux principes fondamentaux de la complémentarité.

En effet, la compétence universelle ne saurait dès lors être  
ou ne  
veut pas enquêter sur les auteurs présumés des crimes graves.

**Madame la Présidente,**

des obstacles à  
, mais il

et autres principes, pourrait sans nul doute jouer un rôle primordial

nécessite une prise en charge  
convenable de la notion de compétence universelle afin de mettre fin  
de manière dé .

**Je vous remercie.**